

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 07/05/2012**  
**COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL**

Date de convocation : 02/05/2012  
Nombre de conseillers : en exercice 15  
                                  présents     9  
                                  votants     9

L'an deux mille douze et le dix neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de L'Albenc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert BUISSON, Maire

Présents : Mmes et Ms Albert BUISSON, Jean MELAY, Christelle GUIONNEAU, Gérard CAMBON, Daphnée LEBON, Jean-Pierre LOCATELLI, Christian MATHIEU, Marie-Thérèse PICAT, Chéryl ROLLAND.

Absents : Mmes et Ms. Henri CAZES, Stéphane GILLET, Aymeric MARTIN, Guy OCHIER, Ghislaine ZAMORA, , Joseph ZARWANSKI

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Madame Christelle GUIONNEAU, secrétaire de séance

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION**

Le Conseil approuve, à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la réunion du 19/03/2012.

Concernant le gaz de schiste, Monsieur le Maire explique qu'une réunion publique aura lieu le 30 mai 2012. Il propose d'attendre cette réunion pour délibérer. Le Conseil est d'accord avec cette proposition.

**DECISION MODIFICATIVES AU BUDGET DES COMMERCES**

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du BP 2012, une somme avait été prévue au chapitre 23 DI pour mandater l'assurance dommages ouvrage des travaux de commerces. La trésorerie nous demande de mandater cette somme en fonctionnement. En conséquence, il y a lieu d'inscrire une somme de 24 243 € en dépense et en recette aux articles 616 DF et 758 RF pour pouvoir mandater cette somme.

Il rappelle également que suite au coût plus important que prévu de la remise en état du cabinet dentaire, il y a lieu de rajouter à l'article 2135 (DI) une somme de 1200 €. L'équilibre de la DM étant réalisé par une réduction de l'article 2313 (DI) de 1200 €.

**LOCATION DE L'ANCIEN BUREAU DE POSTE POUR UN SALON DE COIFFURE**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'installer un salon de coiffure dans l'ancien local de la poste. Il est nécessaire d'établir un bail de type commercial et de fixer un loyer. La coiffeuse intéressée par ce projet est d'accord pour un loyer de 400 € plus charges (chauffage collectif).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré est d'accord pour établir un bail commercial selon les termes prévus dans le projet. Le loyer s'élèvera à 400 € plus charges. Il autorise Monsieur le Maire à signer le bail commercial sur ces bases.

**PROLONGATION DU BAIL DU DIABLE AU THYM**

Monsieur le Maire rappelle que le bail du restaurant établi pour 9 ans à compter du mois de mars 2003, est arrivé à échéance. Il explique que Monsieur Rochas, actuel locataire, souhaite renouveler ce bail, en intégrant la possibilité de pouvoir racheter le matériel mis en place par la commune au départ du 1<sup>er</sup> bail. Ce matériel a été financé en même temps que les travaux de restaurant avec un prêt contracté en 2003 pour une durée de 20 ans.

Les membres du Conseil ne sont pas opposés à cette proposition mais veulent prendre le temps d'évaluer les incidences financières après avoir demandé à M. Rochas une offre de rachat.

Certains élus font remarquer les problèmes de mauvaise isolation phonique dans la salle de restaurant. Monsieur le Maire rappelle également les malfaçons du carrelage de la cuisine. Le Conseil, avant de renouveler ce bail souhaite que des devis soient établis pour résoudre ces problèmes.

Le Conseil Municipal souhaite, à l'unanimité des membres présents que le bail actuel perdure, jusqu'à ce qu'il soit possible de proposer à Monsieur Rochas un nouveau projet incluant l'ensemble de ces données. Ce nouveau bail sera donc vu lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.

Le Conseil demande également à Monsieur le Maire d'engager la procédure de garantie décennale envers l'entreprise qui a fait le carrelage.

### **AVENANT N°1 AU MARCHE D'AMENAGEMENT DU CENTRE DU BOURG LOT N°1 GROS OEUVRE**

Monsieur le Maire et Monsieur LOCATELLI expliquent que la Ste EGSOL, chargée des études de sols, a informé la commune de problèmes liés à l'absence de fondation sous les murs existants du bureau de tabac. Il est nécessaire de créer en sous-œuvre des fondations sous les murs du bureau de tabac avant de commencer la construction de la boulangerie. Le coût des travaux supplémentaires à rajouter au lot n°1, gros-œuvre, de l'entreprise Arrigoni, s'élèvent à 16 284 €, soit 4,26 % d'augmentation. Le montant du lot N° 1 du marché passe de 381 833 € HT. à 398 117 € HT. Ces travaux supplémentaires nécessitent l'établissement d'un avenant au marché initial.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

### **TRAVAUX D'ELECTRIFICATION**

Monsieur la Maire rappelle l'adhésion de la commune au Syndicat des Energies du Département de l'Isère. Après rencontre avec un technicien en charge de notre secteur, le SEDI a étudié la faisabilité des opérations nécessaires sur notre commune et a établi des projets de financement pour ces travaux.

#### **Renforcement du poste Stade et antenne BT village**

Le SEDI sera maître d'ouvrage et percevra les subventions

Estimation du prix de revient	78 355 € TTC
Subventions perçues par le SEDI	63 771 €
Contribution de la commune	14 583 €

La commune pourra rembourser le SEDI de différentes manières.

2 versements – acompte de 80 % puis solde pour un total de	14 583 €
7 versements – acompte de 20% puis 6 échéances annuelles	16 917 €
16 versements – acompte de 20% puis 15 échéances annuelles	20 417 €

Le conseil municipal donne son accord pour ces travaux et souhaite réfléchir encore sur la façon de rembourser la part restante (nombre d'échéances)

Le SEDI a également étudié des travaux sur le réseau France Télécom qui s'élèveraient à 21 696 € avec une participation de 17 041 € pour la commune de L'Albenc, le Conseil considérant le coût trop important de ces travaux, ne donne pas suite à cette proposition.

## **Eclairage public des rues du Sablon et du Stade**

Ces travaux pourraient être faits en corrélation avec le renforcement du poste Stade et de l'antenne BT du village.

Estimation du prix de revient	9 891 € (dont 473 € de maîtrise d'ouvrage du SEDI)
Subventions perçues par le SEDI	3 339 €
Contribution de la commune	6 080 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents est d'accord pour ces travaux et pour la participation financière de la commune.

## **Demande de financement au SEDI pour des travaux de pose anticipée de fourreaux**

Monsieur le Maire rappelle que le SEDI finance la pose anticipée de fourreaux pour les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, dont la réalisation ne peut être assurée par le SEDI dans l'année budgétaire souhaitée.

Il rappelle le projet de pose de fourreaux dans la rue du Pressoir et propose de solliciter cette aide dans ce cadre.

Les travaux seront réalisés par le SEDI dans les deux ans maximum suivant la réalisation des travaux de génie civil.

Le dossier technique et estimatif montre que les travaux s'élèvent à :

L'aide du SEDI indexé à l'indice de richesse de la commune serait de :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte la réalisation des travaux de génie civil sous maîtrise d'ouvrage communal
- sollicite l'aide financière du SEDI pour la pose anticipée de fourreaux.
- s'engage à réaliser les travaux de câblage sous maîtrise d'ouvrage du SEDI dans les 2 ans maximum suivant la réalisation du génie civil, qui se traduira par la validation du Plan de Financement de ces travaux proposé par le SEDI.

## **PLACEMENT DU LEGS COLLONGE**

Monsieur le Maire rappelle le legs de Madame Collonge à la commune de L'Albenc. Le montant de ce legs s'élève à 75 000 € dont les intérêts liés au placement sont reversés au CCAS, au sou des Ecoles, à l'école, et à la commune pour l'entretien de la voirie et pour l'entretien de la tombe de Mme Collonge.

Le commune est tenue de placer ce legs uniquement en compte à terme dont les taux d'intérêt sont actuellement très bas.

Au 9 mars 2012, le taux de placement sur un an était de 0,21 %.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à placer cette somme en compte à terme pour une durée d'un an.

Il souhaite qu'une recherche soit faite pour un placement plus intéressant.

## **DISSOLUTION DU RELAISSE TV DE ST GERVAIS**

Monsieur le Maire donne connaissance d'un courrier de Monsieur le Préfet de l'Isère qui explique que le Schéma départemental de la coopération intercommunale rendu exécutoire par arrêté du 22/12/2011, a prescrit la dissolution du Syndicat Intercommunal du réémetteur télévision de saint Gervais.

Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi du 16 décembre 2010, de réforme des collectivités territoriales, il appartient aux organes délibérant du Syndicat et des communes adhérentes : L'Albenc, Rovon, Saint Gervais et Vinay de se prononcer sur cette dissolution.

Monsieur Cambon, représentant la commune dans ce Syndicat explique que le matériel a été donné TDF, le Syndicat est là uniquement pour payer les assurances. Avec la mise en place de la TNT, ce Syndicat n'a plus d'intérêt.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents délibère pour la dissolution de ce Syndicat.

### **TRACE D'UNE LIGNE TRES HAUTE TENSION DE 60 000 VOLTS EN SOUTERRAIN ENTRE MOIRANS ET VINAY**

Monsieur le Maire explique que Monsieur Gérard Cambon a rencontré les représentants de RTE lors d'une réunion d'information relative au maillage haute tension entre les postes « source » de Moirans et Vinay dans le but d'équilibrer la distribution électrique de notre secteur

Trois possibilités de tracés sont envisagées :

- 1) en bordure de l'autoroute jusqu'aux Roches de Verdun, le CD 48 jusqu'à la Croix Rouge, le CD 35 jusqu'au passage à niveau et la voie communale Derrière Malan jusqu'à l'Allègrerie.
- 2) Sous le CD 48 de Poliénas à la Croix rouge, le CD 35 jusqu'au passage à niveau, et la voie communale Derrière Malan jusqu'à l'Allègrerie.
- 3) Sous la RD 1092 de Tullins à Vinay en traversant le village de L'Albenc jusqu'à l'Allègrerie

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de délibérer pour s'opposer à cette 3<sup>ème</sup> possibilité qui créerait des contraintes importantes pour la pose de nouveaux réseaux ou l'entretien de ceux qui existent dans la traversée du village.

Toutefois la commune est prête à aider RTE à trouver un tracé où les contraintes seraient moins importantes.

Fait à L'Albenc le 7 mai 2012

Affichage du 14/05/2012 au 14/06/2012

Albert BUISSON,  
Maire de L'ALBENC,